



DELEGATIONS

RÉUNION DU MERCREDI 16 AOÛT 2023

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard.

FORMATION DELEGUES STAGIAIRES

La formation aura lieu le samedi 02 septembre 2023 de 9h00 à 13h00 à la Ligue à Cournon.

Convoqués : Mmes KAROUBI, ODIN JONNARD et MM BESENAY, BORNE.

COURRIER RECU

M. BORNE : Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.



CLUBS

RÉUNION DU 14 AOÛT 2023

Nouveau Club

564689 – ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT TOUTES
NATIONALITES – Libre.



CETTE SEMAINE

<i>Délégations</i>	1
<i>Clubs</i>	1
<i>Coupes</i>	2
<i>Sportive Jeunes</i>	3
<i>Sportive Seniors</i>	5
<i>Réglements</i>	7

COUPES

RÉUNION DU MERCREDI 16 AOÛT 2023

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent : M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2023-2024

MASCULINE

MODIFICATION TIRAGE :

La rencontre n°45 du 1er Tour devient :

45	525423	F.C. PASLIERES NOALHAT	548979	CHATEAUGAY FAS
----	--------	------------------------	--------	----------------

Suite à l'inactivité totale du club FC de SAYAT D'ARGNAT (528789).

INFORMATIONS

Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes

- 1er tour le dimanche 27 août 2023 à 15 heures
- 2ème tour le dimanche 03 septembre 2023 (entrée des clubs R2 et R3)

CHANGEMENT DATE, HORAIRE ET TERRAIN

Les clubs souhaitant modifier leur date de match, horaire ou terrain doivent transmettre leur demande au service compétitions avant le 18 août 2023 à 17H00.

Rappel important règlement :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn avec éclairage E7 minimum.

FEMININE. COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Les Coupes sont ouvertes à tous les clubs libres, régulièrement affiliés à la FFF, sous réserve de leur acceptation par leur Ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club.

Clôture des engagements et montant de l'inscription :

Coupe de France Féminine : 20 août 2023 – 26 euros.

Coupe Gambardella Crédit Agricole : 20 août 2023 – 26 euros.

Inscription uniquement par mail pour ces 2 compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr

Coupe Nationale Futsal : 20 août 2023 – 10 euros.

Inscription via FOOTCLUBS.

COURRIER RECU

U.S. CHAPTES BEAUFORT : Noté

REUNION COMMISSION REGIONALE DES COUPES

La Commission se réunira le mardi 22 août 2023 à partir de 10h00 à la Ligue à Cournon.

Ordre du jour : Point au niveau des Coupes Nationales.

Le Secrétaire Général,
Pierre LONGERE

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre HERMEL



SPORTIVE JEUNES

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU MERCREDI 16 AOÛT 2023

Président : Patrick BELISSANT.

Présents : Anthony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE.

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (National, Régional ou Départemental) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Ou un championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE

* CALENDRIER :

- 10 septembre 2023 : 1er tour régional
- 24 septembre 2023 : 2ème tour régional (entrée en lice des clubs R2)
- 08 octobre 2023 : 3ème tour régional (entrée en lice des clubs R1)
- 22 octobre 2023 : 4ème tour régional
- 05 novembre 2023 : 5ème tour régional
- 19 novembre 2023 : 6ème tour régional
- 10 décembre 2023 : 1er tour **fédéral**

DATES DES TIRAGES AU SORT

- 1er tour : le 22 août 2023
- 2ème tour : le 12 septembre 2023

HORAIRE – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE.

Il existe 3 types d'horaire :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé

est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS : HORAIRES**RAPPEL :**

Article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

DEMANDES DES CLUBS :U20 – REGIONAL 1 – Poule Unique

- **Roannais Foot 42 (552975)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Mallevall Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

U20 – REGIONAL 2 – Poule A

- **FC Rhone Vallées (551476)** : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h00 au Complexe de la Croze au Pouzin

U20 – REGIONAL 2 – Poule C

- **L'Etrat La Tour Sportif (504775)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade des Ollières à L'Etrat.

- Le match n° 25956187 : **FC Sud Ouest 69 / AC Seyssinet** se disputera le dimanche 17 Septembre à 13h00 (au lieu du samedi 16 Septembre)

U18 – REGIONAL 1 – Poule A

- **Roannais Foot 42 (552975)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Mallevall Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

U18 – REGIONAL 1 – Poule B

- **Olympique St Etienne (504383)** : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h00

U18 – REGIONAL 2 – Poule B

- **Roannais Foot 42 (2) (552975)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Mallevall Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

U16 – REGIONAL 1 – Poule Promotion

- **Roannais Foot 42 (552975)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade de la Maison du Passeur à Mably (pelouse naturelle)

U16 – REGIONAL 2 – Poule B

- **US Feurs (509599)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 15h00

U15 – REGIONAL 1 – Niveau A – Poule Unique

- **Olympique de Valence (549145)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade Chambelière à Valence (synthétique)

U15 – REGIONAL 1 – Niveau B – Poule A

- **Roannais Foot 42 (552975)** : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h30 au Stade Mallevall Annexe de Roanne (synthétique)

U14 – REGIONAL 1 – Niveau A – Poule Unique

- **Olympique de Valence (549145)** : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade Chambelière à Valence (synthétique)

U14 – REGIONAL 1 – Niveau B – Poule A

- **Roannais Foot 42 (552975)** : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h30 au Stade Mallevall Annexe de Roanne (herbe)

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Président Commission
Régionale Sportive
Jeunes



SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU MERCREDI 16 AOÛT 2023

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)



Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT.

REPRISE DES CHAMPIONNATS

SENIORS

* REGIONAL 1 : Samedi 02 septembre 2023

* REGIONAL 2 : Dimanche 10 septembre 2023

* REGIONAL 3 : Dimanche 10 septembre 2023

PLANNING DES REUNIONS

DE RENTREE

Comme chaque début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional à participer à des réunions d'informations dites de « rentrée ».

Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

* [Clubs Seniors des championnats R1 \(Poule C\) et R2 \(Poules C, D, et E\)](#)

Mercredi 30 août 2023 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

* [Clubs Seniors des championnats R1 \(Poules A et B\) et R2 \(Poules A et B\)](#)

Jeudi 31 août 2023 à 18h00 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE (13, rue du Bois Joli)

* [Clubs Seniors des championnats R3 \(Poules A, B, C, et D\)](#)

Vendredi 08 septembre 2023 à 18h00 au siège de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE (13, rue du Bois Joli)

* [Clubs Seniors des championnats R3 \(Poules E, F, G, H, I, et J\)](#)

Vendredi 08 septembre 2023 à 18h00 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

RAPPEL – LES TYPES D'HORAIRE **- RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES**

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE.

Il existe 3 types d'horaire :

- L'HORAIRE LÉGAL :

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir :

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

L'HORAIRE AUTORISÉ :

C'est l'horaire qui nécessite une demande officielle du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

A savoir :

Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1

Dimanche 14h30 en R2 et R3

Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1)

Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.

Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1

L'HORAIRE NÉGOCIÉ :

C'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord**

explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement)

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)**REGIONAL 1 – Poule B***** A. Am. LAPALISSE (506269)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront au stade Abel Chervier de SAINT PRIX.

REGIONAL 1 – Poule C*** F.C. RHONE VALLEES (551476)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront au stade Emile Dupau à LE POUZIN.

REGIONAL 2 – Poule A*** U.S. BRIOUDE (520133)**

Le match U.S. BRIOUDE / F.C. AURILLAC (2) se déroulera le samedi 09 septembre 2023 à 19h00 au stade du Docteur Jallenques à BRIOUDE

REGIONAL 2 – Poule C*** Entente CREST AOUSTE (551477)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Johan Hamel du CREST.

*** L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (504775)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade des Ollières à L'ETRAT

*** E.S.B. MARBOZ (521795)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Fernand Pignet à Marboz.

REGIONAL 2 – Poule D*** A.S. SUD ARDECHE (550020)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Georges Marquand de Dugradus. (terrain synthétique)

REGIONAL 3 – Poule A*** Ent. STADE RIOMOIS – CONDAT (508748)**

Le match n° 2598232 : Ent. STADE RIOMOIS – CONDAT / S.C.A. CUSSET se déroulera le samedi 23 septembre 2023 à 20h00 au Stade du Pré Bijou à RIOM ES MONTAGNES

Le match n° 25982354 : Ent. STADE RIOMOIS – CONDAT / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le samedi 04 novembre 2023 à 20h00 au stade du Pré Bijou de RIOM ES MONTAGNES

Le match n° 25982376 : Ent. STADE RIOMOIS – CONDAT / U.S. MURAT se déroulera le samedi 09 décembre 2023 à 20h00 au stade du Pré Bijou à RIOM ES MONTAGNES.

*** A.S. VARENNOISE (508744)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif de Mauregard à VARENNES SUR ALLIER

REGIONAL 3 – Poule E*** U.S. PRINGY (521000)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade du Plateau (terrain synthétique) de PRINGY.

*** C.S. VIRIAT (504312)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Pierre Brichon de VIRIAT, à l'exception de la rencontre : C.S. VIRIAT / AMPHION PUBLIER C.S. qui se jouera le dimanche 09 septembre 2023 à 15h00.

Durant la période hivernale (lundi 12 décembre 2023 au 25 février 2024) les matchs se joueront le dimanche à 15h00

REGIONAL 3 – Poule G*** A.S. MONTREAL LA CLUSE NANTUA (511575)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Orindis de MONTREAL LA CLUSE (terrain synthétique).

REGIONAL 3 – Poule H*** L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (504775)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (2) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade des Ollières à L'ETRAT.

*** U.S. VILLARS (527379)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se dérouleront le samedi à 19h00 au stade Roger Villeneuve à VILLARS (terrain synthétique).

Yves BEGON,
Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,
Secrétaire de séance

REGLEMENTS

RÉUNION DU 18 AOÛT 2023

(PAR TÉLÉPHONE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE.

Assiste : MME BATISTA, responsable du service des Licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N° 9

E.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE - 552157

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

DOSSIER N° 10

E.C. PAYS DE GEX - 560843

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2022-2023 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune équipe du club ne pourra débiter la saison et participer aux compétitions officielles si le relevé de compte n°5, émis au 30 juin, n'a pas été réglé au plus tard le 20 juillet ;

La Commission Régionale des Règlements demande à la Commission Régionale des Coupes de retirer les clubs cités ci-dessous du premier tour de la Coupe de France.

504304	S.C. CRUASSIEN	8603
520602	ES.S. SEYNOD	8607
582731	F.C. CLERMONT METROPOLE	8614

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission

Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2022-2023 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2023/2024 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

551599	CHATEAU FOOTBALL CLUB	8601
552561	FOOTBALL CLUB DE BELLEY	8601
580583	MIRIBEL FOOT	8601
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER	8602
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	8602
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO	8602
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602
564264	FUTSAL GRAND-LEMPES 38	8602
582073	FUTSALL DES GEANTS GRENOBLE	8602
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602
664082	UMICORE FOOT	8602
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602
581081	RACING CLUB ALPIN FUTSAL	8602
504304	S.C. CRUASSIEN	8603
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603
550472	ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE	8603
560358	BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES	8603
560660	VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL	8603
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603
581907	F. C. BATHERNAY	8603
581941	AC. DE FOOT YACCOUB	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
582138	ASSOC STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
611189	FC C. HOSP GAL ST CHA	8604
653060	U FOOTBAL DU CHAMBON FEUGEROLL	8604

